

Retour au césarisme

di François Rebsamen

Poursuivi par son désir frénétique de tout changer en France, le président de la République s'attaque maintenant à nos institutions. Il devrait transmettre au conseil des ministres ainsi qu'aux responsables des partis politiques un avant-projet de loi de réforme constitutionnelle. L'opposition, pourtant concernée au premier chef, n'a pas pu, à ce jour, prendre connaissance du projet détaillé. Son avis n'aurait-il donc aucun intérêt ? Curieuse conception de la transparence politique et des droits des citoyens ! On en reste donc encore aux suppositions.

Le premier ministre a fait part (dans *Le Monde* du 20 décembre) du souhait du gouvernement d'accorder de nouveaux pouvoirs au Parlement et de "*donner des fondements constitutionnels aux droits de l'opposition*". En bref, il s'agirait "*de donner un coup d'oxygène à notre démocratie*". Rien que louable en apparence. Mais on est plutôt en droit de se demander s'il ne s'agit pas, en fait, de "porter" un coup à notre démocratie.

On se souvient que, dans sa lettre à Edouard Balladur datée du 12 novembre 2007, Nicolas Sarkozy avait constaté que la Commission présidée par l'ancien premier ministre "*confirmait la pertinence de ses analyses*" sur les institutions, et l'on s'apprêtait déjà au pire. Certaines craintes se sont heureusement dissipées depuis, avec l'abandon surtout de la modification préconisée des compétences respectives du président et du premier ministre aux articles 5, 20 et 21 de la Constitution, dont le président a préféré, in fine, ne pas s'embarrasser.

Que reste-t-il alors des priorités de la Commission Balladur ? Celle-ci propose quelques réformes qui appellent débat, comme le droit pour le président de la République de s'exprimer aux tribunes de l'Assemblée nationale et du Sénat, une réforme partielle de l'article 16, l'encadrement de l'usage de l'article 49.3 de la Constitution, le quinquennat renouvelable une fois seulement et la comaîtrise de l'ordre du jour du Parlement. On y trouve aussi quelques dispositions qui font régresser la démocratie, comme la réforme de l'article 88-5 qui restreint le droit du peuple à s'exprimer par référendum ; et quelques nouveautés plus cosmétiques, sur l'impartialité de l'Etat, le meilleur fonctionnement parlementaire et le contrôle de la politique de l'Union européenne. A peine peut-on se réjouir d'une avancée réelle, l'exception d'inconstitutionnalité. Au fond, il reste surtout beaucoup de questions sur les objectifs réels du président de la République et l'on en vient naturellement à se demander ce que recherche vraiment, en l'espèce, Nicolas Sarkozy.

Compte tenu du poids prééminent du président dans la V^e République, il était logique de penser que les pouvoirs du Parlement méritaient d'être renforcés. Or, à la lecture de ces propositions, la réalité apparaît tout autre. Il nous faut nous rendre à l'évidence : Nicolas Sarkozy n'a qu'un seul but, être seul au-dessus de tous et au centre de tout ! Césariste dans l'âme, ou plus exactement en diable, il s'étonnait, il y a quelque temps, d'être obligé d'envoyer ses conseillers aux réunions d'arbitrage à Matignon pour contrôler l'action des cabinets ministériels, faisant remarquer qu'il lui serait tellement plus simple de convoquer ses ministres à l'Elysée, et de procéder directement aux arbitrages.

Aujourd'hui, alors qu'il est déjà omniprésent dans les médias, il lui paraît inconcevable et insupportable de ne pas avoir le droit de s'exprimer, comme il le veut et quand bon lui semble, devant le Parlement. Les chefs d'Etat étrangers, fait-il remarquer, s'expriment devant les assemblées et ce droit me serait refusé. Et l'on écoute encore, dans l'hémicycle, mes messages debout. Voilà, conviendrez-vous, qui est anachronique et mérite un bon dépoussiérage ! Pour faire bonne mesure,

le président veut se faire écouter du Parlement selon son propre choix. Il ne s'expose pas à un vote, il ne s'oblige pas à répondre, mettant ainsi ses pas dans ceux du président Félix Faure : *"Le président de la République écoute, mais ne répond jamais !"* Qu'importe que ces désirs et ce caprice soient contraires à la règle fondamentale de séparation des pouvoirs entre l'exécutif et le législatif !

Il nous faut répondre et réagir. Nous ne pouvons bien évidemment pas accepter que le Parlement se dessaisisse des clefs de l'hémicycle au profit de l'Elysée. Il nous faudra tenir bon sur les principes intangibles de l'esprit et de la règle parlementaristes : le président ne pourrait être autorisé à intervenir devant le Parlement que si l'Assemblée ou le Sénat en décident ainsi, le lui demandant, et selon les modalités qu'ils auront déterminées. Le pouvoir parlementaire ne se négocie pas. La vraie réforme du Parlement réside ailleurs, dans l'introduction d'une vraie dose de proportionnelle dans l'élection des députés et sénateurs.

D'autres propositions doivent être âprement combattues, si le président de la République essaye de les imposer. Ainsi en est-il du "défenseur des droits fondamentaux" : l'idée peut paraître séduisante dans une République qui se définit comme celle des droits de l'homme ! En vérité, nous ne pouvons accepter le dessein inavoué et dissimulé de démanteler deux organes collégiaux qui ont osé commettre le crime de lèse-majesté de garder leur liberté de penser, la CNIL, autorité reconnue au niveau européen pour la protection des données à caractère personnel, et la Commission de déontologie de la sécurité. Notre acceptation sur ce point ne pourrait donc qu'être conditionnée par le maintien d'une structure collégiale, l'octroi de moyens de fonctionnement plus importants que ceux dont disposaient les différentes entités fédérées et l'accord du Parlement sur les nominations des personnalités concernées.

Nous rappellerons au président, lorsqu'il parle de renforcer les pouvoirs du Conseil constitutionnel, qu'il convient d'en faire une juridiction indépendante, qu'il doit confier au Parlement le soin d'en nommer la majorité des membres, et que nous sommes favorables à la saisine directe du Conseil constitutionnel par les citoyens. Nous rappellerons notre vœu d'une "Charte de la laïcité", adossée à la Constitution, pour que soient respectés les principes républicains dans tous les lieux publics. Nous rappellerons au président, à propos des fondements constitutionnels des droits de l'opposition, toutes les promesses du "candidat Sarko" pour un véritable statut des groupes minoritaires au Parlement, le renforcement du financement des partis politiques ou l'élargissement du droit d'enquêtes parlementaires.

Nous rappellerons enfin à Nicolas Sarkozy qu'il avait promis à nos concitoyens de leur octroyer le droit de provoquer l'examen d'un texte au Parlement par référendum populaire ; et qu'il oublie sans cesse son autre promesse, qui serait pourtant bienvenue aujourd'hui, de protéger les Français contre *"les changements brutaux et intempestifs de la réglementation"*.

On l'aura compris : le dérèglement de notre système constitutionnel est à son comble et nous voilà revenus aux tristes heures du césarisme. Il va falloir s'y opposer, au nom de la démocratie et de la liberté. Il va falloir se battre parce que la République, c'est plus que des institutions, c'est un ensemble de valeurs partagées, comme la lutte contre les discriminations et contre l'intolérance, l'intégration de tous dans la vie économique et sociale, l'idéal de fraternité ou le respect de certains principes fondamentaux, comme l'égalité et la laïcité.